

La réforme électorale – Suggestion aux fins de réflexion

Richard Koreen

Notre système électoral est en voie de réforme – faisons les choses simplement. Notre nouveau mode de scrutin devrait régler les problèmes de l'ancien, tout en restant agréablement familier, que ce soit par son apparence ou son application. Nous ne devrions pas avoir l'impression que le système a pris le contrôle de nos élections. Votons exactement comme nous l'avons fait par le passé, mais avec une petite modification dans l'emploi que nous faisons des résultats.

Permettons aux « gagnants » de chaque circonscription de siéger en qualité de députés, tout en nous fondant sur les mêmes résultats pour désigner un nombre additionnel de députés « nationaux » répartis au pays. Le nombre de députés nationaux additionnels qui sera accordé à chaque parti sera proportionnel au pourcentage des voix obtenues par ce parti à l'échelle nationale. Le choix des députés nationaux se fera parmi les candidats qui n'auront pas remporté la majorité, en fonction du nombre de voix qu'ils auront obtenues. Plus le pourcentage de suffrages allant à ce candidat est élevé, plus il a de chance de représenter son parti au sein des députés nationaux.

Au lieu qu'une formation politique dresse une liste de députés nationaux par ordre de priorité, notre mode de scrutin nous permet de déterminer qui siègera à la Chambre. Ainsi, nous désignons un candidat que nous souhaitons et non celui que nous voulons, quel candidat nous serions prêts à tolérer et lequel nous ne voulons pas. De plus, chacun de nos votes compte deux fois. D'abord, chaque suffrage obtenu rehausse le pourcentage national de députés d'un parti, augmentant ainsi le pourcentage de députés nationaux représentant ce parti. En outre, chaque voix permet soit d'élire le député majoritaire, soit d'augmenter le pourcentage de suffrages favorisant notre candidat à l'échelle locale, ce qui augmente ses probabilités de devenir député national.

Le nombre de députés nationaux n'est pas des plus importants. Il pourrait tout d'abord être modeste, puis augmenter selon les besoins. Pour ma part, j'en souhaiterais un assez grand nombre, soit environ la moitié du nombre de députés de la Chambre des communes. Cela

assurera à mon avis un certain équilibre. Quoi qu'il en soit, il ne devrait y avoir aucune distinction de statut ou de privilèges entre ces deux types de députés. Ils auront tous été choisis par les électeurs et seront le résultat du scrutin.

De nombreuses circonscriptions électorales du Canada auraient donc deux (rarement trois) représentants. Bien qu'a priori, cela puisse sembler un changement d'envergure, ce ne serait que l'illustration du fait que dans ces circonscriptions, ces autres candidats auront obtenu un vaste pourcentage des suffrages. Je pense qu'ainsi, nous n'aurions que peu ou pas de problème à communiquer avec un député de notre propre allégeance.

Il pourrait être instructif d'illustrer par un bref exemple la façon dont cette proposition se concrétiserait. Dans notre simulation d'élections, le parti gagnant remporte 37 % des voix, l'opposition officielle 32 % et le troisième parti 19 %. Un quatrième parti reçoit 7 % des voix et les 5 % restants vont à des candidats indépendants. Quatre-vingts députés nationaux seraient répartis comme suit :

parti majoritaire	$37/95 * 80 = 31,2$	ou	31
parti de l'opposition	$32/95 * 80 = 26,9$	ou	27
troisième parti	$19/95 * 80 = 16,0$	ou	16
quatrième parti	$7/95 * 80 = 5,8$	ou	6
nombre total de députés nationaux			80

On indique « 95 », parce que 5 % des voix n'ont pas été pour des partis politiques – dans ce système, un candidat indépendant ne peut être un député réparti.

Pour ce qui est de la formation politique qui remporte les élections et exerce le pouvoir, ce mode de scrutin n'aura pas un résultat bien différent de celui du système actuel. Il faudrait que deux partis majoritaires aient des résultats extrêmement serrés, et que le parti arrivé en deuxième place ait un pourcentage nettement supérieur dans les suffrages à l'échelle nationale, ce qui n'est jusqu'ici jamais arrivé. Mais si c'était le cas, ce serait le résultat de la volonté de l'électorat, et le parti gagnant détiendrait le pouvoir.

Ce système nous motivera à voter, parce qu'aucun vote ne sera « perdu ». Même s'il est peu probable que notre candidat soit majoritaire, notre voix augmentera le pourcentage national

de la formation de notre candidat et son pourcentage de voix à l'échelle locale. Notre mode de scrutin doit nous tenir à cœur, c'est notre gouvernement.